



Sainte Geneviève des Bois



Le Principal du collège Paul Eluard

Aux parents des élèves de 3^{ème} engagés
dans l'entreprise junior

Sainte Geneviève des Bois, le lundi 25 mai 2020

Objet : Réouverture du collège

Cyril COUPAUD

Principal du collège Paul
Eluard
Pilote du Réseau d'Education
Prioritaire Paul Eluard

Téléphone
01 60 15 34 88

Fax
01 69 25 03 45

Mel
0911042n@ac-versailles.fr

Adresse postale :
22, rue Léo Lagrange
BP113
91700 Ste Geneviève des Bois

Madame, Monsieur,

Les annonces gouvernementales cette semaine permettront au collège de peut-être rouvrir aux élèves le mardi 02 juin. La priorité est actuellement donnée aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème}. Avant de savoir si nous rouvrons ou pas, il est nécessaire de savoir si vous souhaitez renvoyer votre enfant en cours au collège, ou si vous préférez que les cours se poursuivent à distance. Quoi qu'il en soit, l'école est obligatoire, et les élèves qui ne reviendront pas en classe auront l'obligation de suivre les cours à distance, par Internet.

Le collège mène un travail important pour une réouverture qui permettra d'assurer à ses élèves ainsi qu'aux personnels des conditions sanitaires et pédagogiques en conformité avec les instructions nationales. Vous trouverez ci-joint le *Plan de déconfinement et de reprise d'activité progressifs dans les locaux du collège* qui a été voté par le Conseil d'administration du collège le 25 mai, ainsi que le *Protocole sanitaire national* qui a servi de référence pour établir notre plan, et le protocole de *Gestion des cas suspects*.

Le protocole national prévoit que les parents doivent fournir deux masques par jour à leur enfant pour aller en classe.

Le/la professeur(e) principal(e) de votre enfant, un(e) assistant(e) d'éducation ou une CPE va vous téléphoner dès demain mardi pour vous demander le choix que vous faites, et vous poser quelques questions pour faciliter le retour des élèves au collège ou s'assurer du suivi de leur travail à la maison.

La capacité d'accueil du collège est de 80 élèves pour cette période (en fonction du nombre de professeurs et d'encadrants disponibles, et de la capacité de nettoyage et désinfection des locaux au quotidien par notre société de ménage ; cette capacité pourra ensuite monter à 150 élèves). Au cas où il y aurait plus de demandes de retour au collège que de places disponibles, la priorité sera donnée de la façon suivante, suivant les consignes établies au niveau national :

- Elèves qui peuvent venir tous les jours : enfants des personnels indispensables à la gestion de crise : personnels de soin, équipes COVISAN, ASE, police, gendarmerie, sapeurs-pompiers, justice, ESMS, pénitentiaire, postiers
- Elèves qui peuvent venir les jours où ils auront classe :
 - o les enfants des personnels nécessaires à la réouverture des écoles : personnels des transports, personnels enseignants, personnels des services municipaux, personnels assurant la collecte des ordures ménagères
 - o les fratries
 - o les élèves fragiles et en décrochage
 - o les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}

Selon le nombre d'élèves qui seront inscrits, les cours auront lieu de la façon suivante de 08h30 à 17h15 :

S'il y a beaucoup d'élèves :

- 6^{ème} les lundis et jeudis
- 5^{ème} les mardis et vendredis
- Le mercredi est réservé à des rendez-vous avec certaines familles
- Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise toute la semaine

S'il y a peu d'élèves :

- 6^{ème} et 5^{ème} les lundis, mardis, jeudis, et vendredis
- Le mercredi est réservé à des rendez-vous avec certaines familles
- Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise toute la semaine

Quand nous aurons la liste de tous les élèves qui reviendront, je vous dirai si votre enfant sera accueilli au collège pour 2 ou 4 jours de classe.

Le choix que vous ferez sera valide pour tout le mois de juin.

Il nous sera sans doute possible d'ajuster à la marge l'arrivée ou le départ de quelques élèves, mais il ne nous sera pas possible de voir un nombre important d'élèves s'inscrire ou se désinscrire en cours de route, car l'organisation à construire pour les semaines de juin ne peut pas changer en permanence.

De même, pour les élèves inscrits pour les repas mais qui ne viendraient pas, la facture des repas vous sera tout de même adressée car les lunchbox auront été commandées pour lui/elle.

Les factures de demi-pension du deuxième trimestre, et les bourses

Pour les élèves demi-pensionnaires, vous avez reçu une facture de cantine au deuxième trimestre, mais les repas du 16 au 31 mars n'ont pas été servis. Pour cette période, vous allez être remboursés selon les modalités que vous avez reçues dans la semaine du 18 mai.

Comme pendant le reste de l'année, si votre enfant est demi-pensionnaire et que vous rencontrez des difficultés financières pour payer la facture de demi-pension, vous pouvez monter un dossier de demande de fonds social au collège pour obtenir une aide financière. Il suffit de téléphoner au collège et de demander à parler au gestionnaire (M Loubayi) ou à la secrétaire de gestion (Mme Gazon).

Les bourses du 3^{ème} trimestre seront versées selon le calendrier habituel, c'est-à-dire vers la fin juin.

Dans cette période particulière, le collège demeure à vos côtés pour l'éducation de vos enfants.

Bien cordialement,

Le Principal



C COUPAUD